



Erreur dans les comptes présentés à l'AGO

Par **mirbous**, le **18/12/2015** à **20:20**

Bonjour,rnrnLe trésorier inexpérimenté a présenté des comptes à l'AGO comportant des erreurs. Nous nous en sommes rendus compte après. Un nouveau bureau a été élu par le CA issu de l'AGO. Faut il convoquer une AGE pour revalider les comptes rectifiés avec le nouveau trésorier ? Est-ce que ça annule les autres décisions, notamment l'élection du nouveau CA et par voie de conséquence le bureau ?rnrnMerci.

Par **rouky57**, le **19/12/2015** à **06:42**

Aucun besoin de cela. Vous pourrez expliquer à la prochaine AG les erreurs. rnrnPar contre, il faudrait mettre en place des mesures de vérification des comptes avant l'AG et de validation de la comptabilité qui sont souvent oubliés. rnrnEn effet, c'est le rôle du CA de clôturer les comptes et de déterminer l'affectation des excédents (report à nouveau, réserve, provision matériel, provision projet associatif) et de définir la date de vérification des comptes. rnL'AG approuve les comptes et le bilan prévisionnel donnant quitus non pas au compte mais à la gestion financière de l'association. rnrnUn système de vérification des comptes par une ou plusieurs personnes extérieures au CA en présence du président et d'un autre membre du CA est la meilleure solution.

Par **morobar**, le **19/12/2015** à **10:16**

Bonjour,rn[citation]L'AG approuve les comptes et le bilan prévisionnel donnant quitus non pas au compte mais à la gestion financière de l'association. rn[/citation]rnAttention à ne pas

confondre approbation des compte et délivrance du quitus.
Le quitus concerne la totalité de la gestion et pas seulement l'angle financier et/ou la comptabilité.

Par **mirbous**, le **19/12/2015** à **17:25**

Merci beaucoup pour votre réponse. je transmets aux membres du bureau pour suite à donner.